

04/04/2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, lundi, le 4 avril 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le conseiller Olivier Paiement et absent.

Assiste également à la séance, Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière et agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
4. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
5. Acceptation des salaires et des comptes
6. Dépôt de la correspondance du mois de mars 2022
7. Administration
 - 7.1 Dépôt du rapport d'audit de conformité concernant la transmission des états financiers
 - 7.2 Appel d'offres – réfection de la toiture de l'hôtel de ville
 - 7.3 Autorisation de signature – FRR volet II local
 - 7.4 Citadel – gestion des actifs municipaux
 - 7.5 Paiement de factures retardataires
8. Sécurité publique
 - 8.1 Dépôt du rapport financier 2021 de la *Régie intermunicipale de prévention et protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon*
 - 8.2 Rapport annuel 2021 des activités de la *Régie intermunicipale de prévention et protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon*
 - 8.3 Nomination d'un représentant au comité d'analyse – régie incendie
9. Travaux publics - transport
 - 9.1 Adjudication du contrat – gravier
10. Urbanisme et développement
 - 10.1 Vente du 735, rue des Pionniers – Gestion immobilière Regnier & fils inc.
 - 10.2 Vente du 745, rue des Pionniers – Gestion immobilière Regnier & fils inc.
 - 10.3 Vente du 755, rue des Pionniers – Gestion immobilière Regnier & fils inc.
 - 10.4 Vente du 765, rue des Pionniers – Gestion immobilière Regnier & fils inc.
 - 10.5 Demande de dérogation mineure – 34, chemin des Mélèzes
 - 10.6 Demande à la CPTAQ – lot n°3 904 004
 - 10.7 Embauche d'une agente à l'environnement / inspectrice adjointe
11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Dépôt du rapport financier 2021 de la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux*
12. Loisir et culture
 - 12.1 Entretien chalet et patinoire du secteur Fontainebleau
 - 12.2 Subvention à la Société d'histoire de Weedon
13. Divers et affaires nouvelles

- 14. Informations des membres du Conseil
- 15. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
- 16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-049

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 7.6 Centre communautaire de Weedon – services d'ingénierie
- 9.2 Analyse des travaux – chemins du Domaine de la Sapinière
- 10.8 Vente du 715 rue des Pionniers – Cécile Lacroix et André Croteau

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-050

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal).

- Un citoyen propose de tenir une rencontre afin de mettre les efforts en commun pour un offre de multi logements à prix abordable dans la localité.

5. ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-051

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **267 527,70 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	10 158,80 \$
Opérations courantes à payer :	<u>156 844,84 \$</u>
Sous total	167 003,64 \$
 Salaires payés :	 <u>100 524,06 \$</u>
Grand total :	267 527,70 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 03-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune information spécifique n'est à noter.

Par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, fait le dépôt des correspondances du mois de mars 2022.

7. ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ CONCERNANT LA TRANSMISSION DES ÉTATS FINANCIERS

La directrice générale, Marie-Claude Cloutier, commente et dépose le rapport d'audit de conformité, portant sur la transmission des rapports financier, transmis par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec. Ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que la recommandation appropriée dans les circonstances. Il est important de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant la municipalité, ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement et qu'ils ont été effectués dans l'ensemble des municipalités locales de moins de 100 000 habitants qui entrent dans le champ de compétence de la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers indiquent que la Municipalité de Weedon est conforme et répond aux exigences légales pour les exercices financiers audités en 2019 et 2020 et est non conforme pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit leur réception ;

À CES CAUSES ;

2022-052

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal dépose le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, lequel rapport est daté de mars 2022 et transmis par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec ;

QUE la Municipalité de Weedon se dotera d'un plan d'action visant à se conformer à l'encadrement légal applicable en prévision de la transmission du rapport financier 2021 à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

7.2 APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'un montant maximal de 130 901 \$ provenant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appliquer une partie de ce montant à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, puisque celle-ci coule par endroit ;

2022-053

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'appel d'offres public pour la réfection de la toiture l'hôtel de ville en 2022 soit acheminée au SE@O et qu'un avis soit acheminé au journal La Tribune, tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – FRR VOLET II LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté le projet de développement domiciliaire Ferry/Fontainebleau phase II au Fonds régions et ruralité volet local et que celui-ci a été accepté ;

2022-054

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire, monsieur Eugène Gagné et la directrice générale, madame Marie-Claude Cloutier soient et sont autorisés à signer tous les documents en lien avec l'entente entre la MRC du Haut-Saint-François et la Municipalité de Weedon, concernant le projet de développement domiciliaire Ferry/Fontainebleau.

ADOPTÉE

7.4 CITADEL – GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit disposer de l'information essentielle sur ses actifs en immobilisations (réseau d'aqueduc, système de collecte des eaux usées, routes, bâtiments administratifs, arénas, bibliothèques, véhicules de services, etc.), et avoir des données sur ces actifs qui sont fiables, accessibles et utiles pour une prise de décision éclairée ;

ATTENDU QUE la Commission municipale effectuera, dans les trois ans suivant le dépôt du rapport ayant audité la Municipalité sur l'information relative à la gestion des actifs municipaux, un suivi des travaux pour évaluer le degré d'applications des recommandations ;

À CES CAUSES ;

2022-055

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité se procure le logiciel de gestion des actifs municipaux de la compagnie Citadel. Le coût d'acquisition du logiciel est de 6 000 \$ plus taxes, incluant l'importation initiale des données, le suivi mensuel et la formation initiale. La licence annuelle pour l'utilisation du logiciel est de 6 000 \$. Un transfert budgétaire des postes 02-320-00-400 et 02-620-00-905 sera effectué pour le paiement de ces factures.

ADOPTÉE

7.5 PAIEMENT DE FACTURES RETARDATAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu en mars 2022 des factures pour des travaux exécutés en août et septembre 2021, dépenses prévues au budget 2021, pour un montant total de 4 041,64 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-056

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE ces factures soient payées, tout en signalant au fournisseur concerné que, dorénavant, toutes factures acheminées au-delà du 30 du mois suivant la fourniture du bien et/ou du service pourraient se voir refusées.

ADOPTÉE

7.6 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON – SERVICES D’INGÉNIERIE

ATTENDU QU’ un avis de non-conformité provenant de la Régie du bâtiment a été reçu le 2 octobre 2018 et que le bâtiment devra, entre autres, être entièrement giclé, sur les trois niveaux occupés, conformément aux normes actuelles ;

ATTENDU QU’ il y a lieu d’octroyer le contrat d’ingénierie dans les meilleurs délais, afin d’éviter des retards supplémentaires dans la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-057

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité confie à Exp les travaux d’ingénierie pour la réalisation des plans préliminaires, des plans et devis d’appel d’offres en protection et alarme incendie ainsi que pour les travaux civils pour une nouvelle entrée d’eau de gicleurs, incluant le suivi au chantier durant la construction ;

QU’un rapport de caractérisation d’amiante du bâtiment soit effectué et, en cas de présence d’amiante, qu’un devis technique décrivant les méthodes et pratiques de travail à respecter durant la réalisation des travaux soit émis et que son suivi soit effectué durant le chantier de construction ;

QUE le coût total pour ces travaux, tel que présenté sur l’offre de service datée du 1^{er} avril 2022, est de 72 325 \$ plus taxes, incluant le devis et suivi en cas de présence d’amiante.

ADOPTÉE

8. SECURITE PUBLIQUE

8.1 DEPOT DU RAPPORT FINANCIER 2021 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE PREVENTION ET PROTECTION INCENDIE DUDSWELL-LINGWICK-WEEDON

Les états financiers 2021 de la *Régie intermunicipale de prévention et protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon*, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL, sont déposés. L’excédent de l’exercice 2021 se chiffre à 16 684 \$ et l’excédent accumulé à la fin de l’exercice est de 355 184 \$.

8.2 RAPPORT ANNUEL 2021 DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE – REGIE INTERMUNICIPALE DE PREVENTION ET PROTECTION INCENDIE DUDSWELL-LINGWICK-WEEDON

2022-058

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le rapport annuel 2021 des activités du service incendie *Régie intermunicipale de prévention et protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon* et que celui-ci soit déposé à la MRC du Haut-Saint-François, afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

8.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ D'ANALYSE – RÉGIE INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la *Régie incendie des Rivières* souhaite mettre en place un comité qui sera chargé de faire l'analyse des différents irritants face aux opérations et/ou à la gestion de la *Régie* ;

ATTENDU QUE ce comité fera aussi la préparation d'un devis pour présenter une nouvelle proposition de transfert des camions incendie des municipalités à la *Régie* ;

ATTENDU QUE les municipalités membres sont invités à nommer un représentant au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-059

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon désigne M. Denis Rondeau à titre de représentant sur le comité d'analyse de la *Régie incendie des Rivières*.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 ADJUDICATION DU CONTRAT – GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2022-05 pour la fourniture de gravier, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 24 mars 2022 à 14h05 à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réserve le droit d'attribuer les contrats à un ou à plusieurs fournisseurs, selon le prix le plus bas soumis pour chacun des types de gravier ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-060

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les soumissions suivantes ont été reçues, à savoir :

Compagnie	Prix / t.m. avant taxes		
	MG20B	3/4 net	0-4"
Excavation Lyndon Betts	11,75 \$	16,00 \$	10,75 \$
Transp. Exc. Stéphane Nadeau	12,75 \$	14,50 \$	8,50 \$
Excavation Gagnon & Frères	11,00 \$	13,75 \$	10,00 \$

QUE le conseil octroi le contrat pour la fourniture du gravier au soumissionnaire le plus bas pour chaque type de gravier, le fournisseur retenu étant indiqué par le prix en **caractère gras** ;

QUE les sommes engagées soient prélevées à même les postes budgétaires attribués à ces dépenses, en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

ADOPTÉE

9.2 ANALYSE DES TRAVAUX – CHEMINS DU DOMAINE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU QUE les propriétaires d'immeubles situés sur les chemins des Feuillages, des Mélèzes et de la Sapinière ont été rencontrés le 3 avril dernier et qu'ils ont invités à se prononcer sur l'avenir de ces chemins ;

ATTENDU QU' une grande majorité de ces propriétaires souhaitent que des travaux de mise à niveau soient réalisés sur les chemins concernés ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-061

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale, madame Marie-Claude Cloutier, et l'inspecteur en bâtiment, monsieur Nicolas Blouin, sont mandatés à faire les démarches et aller en appel d'offres sur invitation si nécessaire, pour la réalisation d'un rapport sur les travaux à effectuer pour la mise à niveau des chemins des Feuillages, des Mélèzes et de la Sapinière et à évaluer les coûts pour de tels travaux.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 VENTE 735, RUE DES PIONNIERS – GESTION IMMOBILIÈRE REGNIER & FILS INC.

2022-062

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon, vende, sans garantie légale et conventionnel de qualité, à Gestion immobilière Regnier & fils inc. l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé au 735, rue des Pionniers, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-QUATRE (6 461 924), du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Compton.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (18 980,55 \$) dont le paiement complet sera effectué lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire, en plus des taxes applicables, s'il y a lieu. Un acompte représentant vingt pourcent (20 %) du montant a déjà été versé.

QUE les acheteurs consentent à respecter toutes les conditions de la résolution n°2021-285 et incluses à l'acte de vente, tel que convenu dans l'offre d'achat signée le 16 mars 2022.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE M. Eugène Gagné, maire et Mme Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de vente à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.2 VENTE 745, RUE DES PIONNIERS – GESTION IMMOBILIÈRE REGNIER & FILS INC.

2022-063

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon, vende, sans garantie légale et conventionnel de qualité, à Gestion immobilière Regnier & fils inc. l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé au 745, rue des Pionniers, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ (6 461 925), du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Compton.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de DIX-HUIT MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (18 928,80 \$) dont le paiement complet sera effectué lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire, en plus des taxes applicables, s'il y a lieu. Un acompte représentant vingt pourcent (20 %) du montant a déjà été versé.

QUE les acheteurs consentent à respecter toutes les conditions de la résolution n°2021-285 et incluses à l'acte de vente, tel que convenu dans l'offre d'achat signée le 16 mars 2022.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE M. Eugène Gagné, maire et Mme Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de vente à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.3 VENTE 755, RUE DES PIONNIERS – GESTION IMMOBILIÈRE REGNIER & FILS INC.

2022-064

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon, vende, sans garantie légale et conventionnel de qualité, à Gestion immobilière Regnier & fils inc. l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé au 755, rue des Pionniers, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-SIX (6 461 926), du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Compton.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de DIX-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET VINGTS CENTS (18 877,20 \$) dont le paiement complet sera effectué lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire, en plus des taxes applicables, s'il y a lieu. Un acompte représentant vingt pourcent (20 %) du montant a déjà été versé.

QUE les acheteurs consentent à respecter toutes les conditions de la résolution n°2021-285 et incluses à l'acte de vente, tel que convenu dans l'offre d'achat signée le 16 mars 2022.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE M. Eugène Gagné, maire et Mme Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de vente à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.4 VENTE 765, RUE DES PIONNIERS – GESTION IMMOBILIÈRE REGNIER & FILS INC.

2022-065

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon, vende, sans garantie légale et conventionnel de qualité, à Gestion immobilière Regnier & fils inc. l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé au 765, rue des Pionniers, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-SEPT (6 461 927), du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Compton.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de DIX-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (18 825,60 \$) dont le paiement complet sera effectué lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire, en plus des taxes applicables, s'il y a lieu. Un acompte représentant vingt pourcent (20 %) du montant a déjà été versé.

QUE les acheteurs consentent à respecter toutes les conditions de la résolution n°2021-285 et incluses à l'acte de vente, tel que convenu dans l'offre d'achat signée le 16 mars 2022.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE M. Eugène Gagné, maire et Mme Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de vente à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 34, CHEMIN DES MÉLÈZES

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure, relativement à la construction de garage d'une superficie supérieure à la superficie autorisée dans la zone RIV-7, a été déposée et présentée au comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE l'excédent de superficie demandé pour le futur garage, par rapport à la réglementation actuelle, représente 18,85 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la majorité des bâtiments accessoires construits dans ce secteur l'ont été selon l'ancien règlement de zonage, lequel permettait

une superficie de 112 mètres carrés, que les terrains sont suffisamment grands et qu'une telle construction ne brise en rien l'homogénéité de ce secteur ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE

2022-066

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure n°2022-03-0001, concernant la construction d'un garage de 98,85 mètres carrés au 34, chemin des Mélèzes.

ADOPTÉE

10.6 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT N°3 904 004

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Domaine de la Terre SENC, située au 2137, route 257 Sud, à Weedon, est propriétaire du lot 3 904 004 ;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse est Madame Eve-Lyne Rouleau, représentante de la compagnie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire construire une 2^e résidence afin d'y héberger des employés ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de l'entreprise agricole est de 39,88 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 0,5 hectare ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-067

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec de permettre, à Domaine de la Terre SENC, la construction d'une 2^e résidence sur une partie du lot 3 904 004, cette partie représentant une superficie de 0,05 hectare, pour l'implantation de la résidence.

ADOPTÉE

10.7 EMBAUCHE D'UNE AGENTE À L'ENVIRONNEMENT – INSPECTRICE ADJOINTE

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon doit procéder à l'embauche d'une agente à l'environnement / inspectrice adjointe pour la période estivale 2022 ;

ATTENDU QUE ce poste consistera à faire l'inspection de propriétés pour les différents suivis en urbanisme, de la sensibilisation auprès des propriétaires riverains et la gestion de différents dossier environnementaux de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit attribuer au poste d'agente à l'environnement / inspectrice adjointe par le biais de résolutions adoptées un « pouvoir de visite ». Le poste ne se voit pas attribuer de pouvoir coercitif, celui-ci demeurant entièrement sous la responsabilité l'inspecteur en bâtiment et en environnement, lorsqu'applicable ;

EN CONSÉQUENCE

2022-068

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale à procéder à l'embauche de madame Rebecka Lussier au poste d'agente à l'environnement / inspectrice adjointe et ce, à compter du 2 mai 2022 et pour la période estivale 2022 ;

QU'en tant que personne agissant à titre de fonctionnaire pour la municipalité, elle obtient un « pouvoir de visite », afin qu'elle procède à l'observation des propriétés et/ou qu'elle se rende sur les propriétés privées pour y laisser de l'information à l'intention des occupants ;

QUE les dispositions de la convention collective s'appliquent pour l'employée occasionnelle ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon et au dossier personnel de l'employée occasionnelle.

ADOPTÉE

10.8 VENTE 715, RUE DES PIONNIERS – CÉCILE LACROIX ET ANDRE CROTEAU

2022-069

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon, vende, sans garantie légale et conventionnel de qualité, à madame Cécile Lacroix et monsieur André Croteau l'immeuble suivant, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé au 715, rue des Pionniers, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (6 461 922), du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Compton.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de VINGT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (24 671,40 \$) dont le paiement complet sera effectué lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire, en plus des taxes applicables, s'il y a lieu. Un acompte représentant vingt pourcent (20 %) du montant a déjà été versé.

QUE les acheteurs consentent à respecter toutes les conditions de la résolution n°2021-285 et incluses à l'acte de vente, tel que convenu dans l'offre d'achat signée le 4 avril 2022.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE M. Eugène Gagné, maire et Mme Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de vente à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. HYGIENE DU MILIEU

11.1 DEPOT DU RAPPORT FINANCIER 2021 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

Les états financiers 2021 de la *Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux*, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL, sont déposés. Le déficit de l'exercice 2021 se chiffre à 259 363 \$ et l'excédent accumulé à la fin de l'exercice est de 718 006 \$.

12. LOISIR ET CULTURE

12.1 ENTRETIEN CHALET ET PATINOIRE DU SECTEUR FONTAINEBLEAU

ATTENDU QUE le préposé à l'entretien des infrastructures sportives a quitté ses fonctions à l'automne 2021 ;

ATTENDU QUE cet employé devait s'occuper de l'entretien du chalet et de la patinoire du secteur Fontainebleau sur son horaire de jour et que M. Gino Drapeau exécuterait ces tâches en soirée ;

EN CONSÉQUENCE

2022-070

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte de verser un montant forfaitaire supplémentaire de 2 000 \$ à M. Gino Drapeau, considérant qu'il s'est acquitté seul des tâches d'entretien du chalet des loisirs et de la patinoire du secteur Fontainebleau pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE

12.2 SUBVENTION A LA SOCIETE D'HISTOIRE DE WEEDON

ATTENDU QUE la subvention 2021 prévue pour la Société d'histoire de Weedon n'a pas été versée ;

2022-071

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'aide financière prévue en 2021 pour la Société d'histoire de Weedon leur soit versée, soit un montant de 2 500 \$, en plus de l'aide financière de 2022, soit un montant de 1 100 \$.

ADOPTÉE

12. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

13. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Rappel des deux consultations, l'une pour les familles et la seconde pour les aînés, qui auront lieu dans le cadre de la démarche MADA.
- Le rallye de Pâques, pour tous les enfants de la municipalité, sera organisé dans le secteur Saint-Gérard.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- On s'informe du nombre total de terrains inclus dans les deux phases du projet domiciliaire Ferry et le nombre de terrains vendus.
- Une citoyenne demande si *Gestion immobilière Regnier* prévoit un projet immobilier.
- Question concernant la grandeur des résidences dans le développement Ferry.

- On demande si le terrain situé près du ruisseau, où il y a eu un incendie, serait approprié pour du multi logements (il s'agit d'un terrain privé).
- Question au sujet du projet au lac Vaseux.
- On interroge sur l'entrée d'eau du Centre communautaire et sa conformité.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-072

À 20 h 19, la conseillère Maylis Toulouse propose la fin de cette séance ordinaire.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Eugène Gagné,

Maire

Marie-Claude Cloutier

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Marie-Claude Cloutier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorière